



Schweizerischer Fitness- und Gesundheitscenter Verband
Fédération Suisse des Centres Fitness et de Santé
Federazione Svizzera dei Centri Fitness e di Salute

Conditions d'admission comme membre de la FSCF

Principe

Peuvent devenir membres actifs de la FSCF les centres de fitness et de santé qui offrent un entraînement physique axé sur la santé.

Cotisation de membre

Chaque membre s'acquitte d'une cotisation annuelle calculée d'après la taille de l'entreprise. L'attribution à une catégorie se fonde sur le nombre d'appareils (ou le nombre de membres) ou le nombre de cours donnés par année. Les établissements plus petits offrant des prestations comme Pilates ou entraîneur personnel (indépendant) etc. sont rangés dans les catégories 1 et 2.

Chaque membre actif (entrepreneur individuel, société en nom collectif, Sàrl, SA) qui exploite plusieurs emplacements (également sous d'autres noms) doit payer une cotisation de membre par emplacement de centre fitness. Il n'est pas possible d'avoir le statut de membre uniquement pour l'un des emplacements.

Structure des cotisations

Catégorie Cotisation de membre

1 et 2	CHF 650
de 3 à 7	CHF 1'100
8 et au-dessus	CHF 1'500

Cat.	Stations sép.	Nombre de membres	Cat.
1	– 15	– 125	1
2	16 – 30	126 – 175	2
3	31 – 45	176 – 575	3
4	46 – 60	576 – 940	4
5	61 – 75	941 – 1'322	5
6	76 – 90	1'323 – 1'704	6
7	91 – 105	1'705 – 2'089	7
8	106 – 120	2'090 – 2'469	8
9	121 – 135	2'470 – 2'852	9
10	136 – 150	2'853 – 3'234	10
11	151 – 165	3'235 – 3'616	11
12	166 – 180	3'617 – 3'999	12
13	181 – 195	4'000 – 4'381	13
14	196 – 210	4'382 – 4'764	14
↓ etc.	↓ etc..	↓ etc..	↓ etc.

Rabais de quantité

Les membres actifs qui exploitent plusieurs entreprises de centre fitness sous le même label de marque peuvent bénéficier des rabais de quantité indiqués ci-dessous. La condition mise est que la FSCF puisse établir une facture globale unique pour tous les emplacements.

de 2 à 5 emplacements	rabais de 5 %
de 6 à 10 emplacements	rabais de 10 %
de 11 à 15 emplacements	rabais de 15 %
de 16 à 20 emplacements	rabais de 20 %
de 21 à 25 emplacements	rabais de 25 %
de 26 à 30 emplacements	rabais de 30 %

Le rabais maximal consenti est de 30 %.